

## Enedis signe un nouvel Accord Handicap pour 2021-2023

Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis et les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC et FO) viennent de signer un nouvel Accord Handicap pour l'intégration professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023. Dans une volonté de valoriser les compétences professionnelles, ce 4<sup>e</sup> accord s'inscrit pleinement dans les ambitions du Projet Industriel et Humain 2020-2025 d'Enedis pour un emploi responsable et le développement de parcours professionnels pour tous les salariés.

### Favoriser l'employabilité

Dans le cadre de cet Accord Handicap 2021-2023, qui bénéficie d'un agrément des pouvoirs publics, Enedis se fixe pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% de ses effectifs.

Pour cela, l'entreprise s'engage :

- à recruter au moins 120 salariés handicapés sur 3 ans,
- à accueillir au moins 90 nouveaux alternants en situation de handicap sur la même période

Par ailleurs, Enedis s'engage à soutenir à minima 600 emplois dans le secteur du travail protégé et adapté.

A ce jour, plus de 1 700 salariés en situation de handicap exercent différents métiers au sein d'Enedis, dans les métiers techniques et tertiaires.

**Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis**, a déclaré : « *Ce nouvel accord 2021-2023 pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap contribue à la pérennité d'un service public toujours plus responsable et engagé, au service des Français. Je suis convaincue que la diversité des profils est une force pour notre entreprise car elle stimule l'innovation et la performance du collectif* ».

### Assurer l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel

Enedis accorde une attention toute particulière à l'évolution professionnelle des salariés en situation de handicap. Afin de prendre en compte les conditions spécifiques auxquelles peuvent être confrontés ces salariés et prévenir toute discrimination sur l'évolution professionnelle, Enedis s'engage à déployer un plan d'actions visant à supprimer l'écart de rémunération entre la population en situation de handicap et la population générale.

### Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap

Consciente des défis auxquelles sont confrontés les salariés parents d'enfants handicapés, Enedis renouvelle son choix de les soutenir, avec un forfait annuel pour faire face aux frais supplémentaires liés au handicap de l'enfant. En outre, en complément des dispositions de l'Accord de Branche sur les Droits familiaux, Enedis prévoit une aide annuelle complémentaire pour ces parents-aidants.



enedis.fr



enedis.official



@enedis

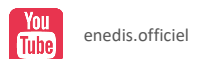
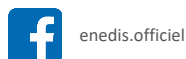


enedis.official

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



Ce document est certifié.  
Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur  
<https://services.keex.me/verify/>



*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

